

**NETTOYANT INJECTEUR DIESEL - 300ML
IT100**

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°2 Révision : N°2

Page : 1/11

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nettoyant Injecteur Diesel

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Liquide de nettoyage pour le système d'alimentation diesel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IRONTEK SAS

37 Lotissement industriel de la Gare,
83500 La Seyne-sur-Mer
FRANCE
Tel.: +33 (0)4 22 14 51 10
www.irontek.fr | contact@irontek.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59. ORFILA / INRS.

Information supplémentaire

Numéro d'article: IT101

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226
Asp. Tox. 1; H304
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Repr. 2; H361d
STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics
xylene
toluène

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

NETTOYANT INJECTEUR DIESEL - 300ML
IT100

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°2 Révision : N°2

Page : 2/11

d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer Vapeur/Aérosol.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H304-H361d-H373

Conseils de prudence

P101-P102-P260-P280-P301+P310-P331-P405-P501

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

- Complexe tensioactif
- Détergents, dispersants
- Combinaison de substances synthétiques
- Protecteur anti corrosion
- Lubrifiant
- Additif multifonctionnel pour gazole

NETTOYANT INJECTEUR DIESEL - 300ML
IT100

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°2 Révision : N°2

Page : 3/11

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64742-48-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics			60 - < 80 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
1330-20-7	xylene			10 - < 15 %
	215-535-7		01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304 H412			
70024-69-0	Benzenesulfonic acid, mono-C16-24- alkyl derivs., calcium salts			5 - < 10 %
	274-263-7		01-2119492616-28	
108-88-3	toluène			1 - < 5 %
	203-625-9		01-2119471310-51	
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H225 H361d H315 H336 H373 H304 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
64742-48-9	918-481-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics	60 - < 80 %
	dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		
1330-20-7	215-535-7	xylene	10 - < 15 %
	par inhalation: CL50 = 21,7 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 3200 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4300 mg/kg		
70024-69-0	274-263-7	Benzenesulfonic acid, mono-C16-24- alkyl derivs., calcium salts	5 - < 10 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		
108-88-3	203-625-9	toluène	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = 49 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 12200 mg/kg		

Information supplémentaire

Nota H

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.
Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un médecin.

Après ingestion

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

**NETTOYANT INJECTEUR DIESEL - 300ML
IT100**

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°2 Révision : N°2

Page : 4/11

Irritant pour les yeux : irritation possible.

En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction.

Sable.

Dioxyde de carbone (CO₂).

mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Manipuler la substance uniquement dans des installations ou systèmes fermés. Aspirer les vapeurs/ aérosols directement à l'endroit où ils se forment.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

NETTOYANT INJECTEUR DIESEL - 300ML
IT100

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°2 Révision : N°2

Page : 5/11

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/portection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
108-88-3	Toluène	20	76,8		VME (8 h)	
		100	384		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste
108-88-3	Toluène	Toluène	20 µg/l	Sang	en début de poste et fin de semaine

8.2. Contrôles de l'exposition
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : NBR (Caoutchouc nitrile). FKM (Caoutchouc fluoré). (EN374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

Protection respiratoire

 Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.
 En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide

**NETTOYANT INJECTEUR DIESEL - 300ML
IT100**

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°2 Révision : N°2

Page : 6/11

Couleur: marron
Odeur: Aromatique(s)

Modification d'état

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 200 - 210 °C

Point d'éclair: 45 °C

Limite inférieure d'explosivité: > 0,6 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: > 7,0 vol. %

Température d'auto-inflammation: > 200 °C

Hydrosolubilité: insoluble
(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

Solvant(s) organique(s)

Pression de vapeur: > 8 hPa
(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 0.83 - 0.86 g/cm³

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acide, concentré. Alcalis (bases), concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (cutanée) 11000,0 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 110,00 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 15,000 mg/l

NETTOYANT INJECTEUR DIESEL - 300ML
IT100

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°2 Révision : N°2

Page : 7/11

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin		
1330-20-7	xylene				
	orale	DL50 4300 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 3200 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 21,7 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
70024-69-0	Benzenesulfonic acid, mono-C16-24- alkyl derivs., calcium salts				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		
108-88-3	toluène				
	cutanée	DL50 12200 mg/kg	Lapin	GESTIS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 49 mg/l	Rat	GESTIS	

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus. (toluène)
Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (xylene)

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers
Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

NETTOYANT INJECTEUR DIESEL - 300ML
IT100

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°2 Révision : N°2

Page : 8/11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Hydrocarbures, C10-C13, n-Alcanes, Isoalcanes, Cycliques, < 2% Aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
1330-20-7	xylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 26,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
70024-69-0	Benzenesulfonic acid, mono-C16-24- alkyl derivs., calcium salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Poisson		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1000 mg/l	72 h	Algues		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna		
108-88-3	toluène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 13 mg/l	96 h	Carassius auratus	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 12,5 mg/l	72 h		GESTIS	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

S'étale à la surface de l'eau.
faible potentiel d'accumulation biologique.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
108-88-3	toluène	2,73

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

NETTOYANT INJECTEUR DIESEL - 300ML
IT100

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°2 Révision : N°2

Page : 9/11


Recommandations d'élimination

- Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.
- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.
- Peut nécessiter des conditions spéciales de manipulation en fonction de la réglementation locale.


L'élimination des emballages contaminés

- Vider complètement l'emballage.
- Ne pas percer, découper ou souder les récipients non nettoyés. (Danger d'explosion.)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 1993
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (xylène, toluène)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 1993
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (xylène, toluène)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

Transport maritime (IMDG)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 1993
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (xylène, toluène)

NETTOYANT INJECTEUR DIESEL - 300ML
IT100

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°2 Révision : N°2

Page : 10/11

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 3



Marine polluant: -
 Dispositions spéciales: 223, 274, 955
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1
 EmS: F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
 (xylene, toluène)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L
 Passenger LQ: Y344
 Quantité exceptée: E1
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366
 IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 48

2010/75/UE (COV): 91 % (755,3 g/l)

2004/42/CE (COV): 91 % (755,3 g/l)

Indications relatives à la directive P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Contient: (Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents)
 > 30 % hydrocarbures, aliphatique.
 5 - 15 % hydrocarbures, aromatique.

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

En ce qui concerne la DIRECTIVE 2008/105/CE, aucun des ingrédients n'est inscrit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Hydrocarbures, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics
 xylene
 Benzenesulfonic acid, mono-C16-24- alkyl derivs., calcium salts
 toluène

RUBRIQUE 16: Autres informations
Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Repr. 2; H361d	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.
 Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

**TRAITEMENT HUILE MOTEUR
IT102**

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 1/8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Traitement d'huile

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Stimulant d'huile

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IRONTEK SAS

37 Lotissement industriel de la Gare,
83500 La Seyne-sur-Mer
FRANCE
Tel.: +33 (0)4 22 14 51 10
www.irontek.fr | contact@irontek.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59. ORFILA / INRS.

Information supplémentaire

Numéro d'article: IT102

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Sens. 1; H317

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Dibutyl [[bis[(2-ethylhexyl)oxy]phosphinothioyl]thio]succinate

Amines, C12-14-tert-alkyl, reaction products with O,O-di-C1-14-alkyl hydrogen phosphorodithioate

Mention

Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P501

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**TRAITEMENT HUILE MOTEUR
IT102**

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 2/8

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
Mention Attention

d'avertissement:
Pictogrammes:

Mentions de danger

H317-H412

Conseils de prudence

P101-P102-P280-P302+P352-P333+P313-P501

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants
3.2. Mélanges
Caractérisation chimique

Inhibiteurs

Protectant

Huiles minérales

Additifs sans Cendres

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
68413-48-9	Dibutyl [[bis[(2-ethylhexyl)oxy]phosphinothioyl]thio]succinate			10 - < 15 %
	270-220-1		01-2120786863-37	
	Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 4; H317 H413			
71888-91-0	Amines, C12-14-tert-alkyl, reaction products with O,O-di-C1-14-alkyl hydrogen phosphorodithioate			10 - < 15 %
	276-159-7		01-2120770937-38	
	Flam. Liq. 3, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H317 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
68413-48-9	270-220-1	Dibutyl [[bis[(2-ethylhexyl)oxy]phosphinothioyl]thio]succinate	10 - < 15 %
	par voie orale: DL50 = 11300 mg/kg		
71888-91-0	276-159-7	Amines, C12-14-tert-alkyl, reaction products with O,O-di-C1-14-alkyl hydrogen phosphorodithioate	10 - < 15 %
	par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec: Eau et savon.

**TRAITEMENT HUILE MOTEUR
IT102**

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 3/8

En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

ôter les lentilles de contact

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

NE PAS faire vomir.

Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre ABC

Sable.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau très puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : utiliser porter un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber)

Recueillir avec un matériau absorbant (sable, terre de diatomée, liant d'acide ou universel)

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**TRAITEMENT HUILE MOTEUR
IT102**

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 4/8

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Consignes pour une manipulation sans danger**

- Manipuler la substance uniquement dans des installations ou systèmes fermés.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Eviter la formation de brouillard d'huile.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

- Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
- Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C

Conseils pour le stockage en commun

- maintenir à l'écart d'agents oxydant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/portection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

- En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (EN 166)

Protection des mains

- Porter les gants de protection homologués : NBR (Caoutchouc nitrile). FKM (Caoutchouc fluoré). (EN374)

Protection de la peau

- Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

- Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.
- En cas d'incendie : utiliser porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	visqueux	
Couleur:	marron	
Odeur:	Doux	
Point d'éclair:		> 100 °C
Viscosité cinématique: (à 40 °C)		500 - 600 mm ² /s
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		insoluble
Solubilité dans d'autres solvants		
Solvant(s) organique(s)		
Densité (à 20 °C):		0.84 - 0.90 g/cm ³

9.2. Autres informations

**TRAITEMENT HUILE MOTEUR
IT102**

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 5/8

Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.
Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acide, concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68413-48-9	Dibutyl [[bis[(2-ethylhexyl)oxy]phosphinothioyl]thio]succinate				
	orale	DL50 mg/kg	11300	Rat	
71888-91-0	Amines, C12-14-tert-alkyl, reaction products with O,O-di-C1-14-alkyl hydrogen phosphorodithioate				
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Dibutyl [[bis[(2-ethylhexyl)oxy]phosphinothioyl]thio]succinate; Amines, C12-14-tert-alkyl, reaction products with O,O-di-C1-14-alkyl hydrogen phosphorodithioate)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune information disponible.

TRAITEMENT HUILE MOTEUR
IT102
RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
71888-91-0	Amines, C12-14-tert-alkyl, reaction products with O,O-di-C1-14-alkyl hydrogen phosphorodithioate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2,55	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	4,90	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.
 Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.
 Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.

L'élimination des emballages contaminés

Vider complètement l'emballage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro -

d'identification:

14.2. Désignation officielle de -

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le -

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

**TRAITEMENT HUILE MOTEUR
IT102**

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 7/8

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

Autres informations utiles (Transport maritime)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Autres informations utiles (Transport aérien)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Contient:

5 - 15 % phosphates

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Dibutyl [[bis[(2-ethylhexyl)oxy]phosphinothioyl]thio]succinate

Amines, C12-14-tert-alkyl, reaction products with O,O-di-C1-14-alkyl hydrogen phosphorodithioate

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

**TRAITEMENT HUILE MOTEUR
IT102**

Date d'impression : 06.02.2023 Version : N°1 Révision : N°3

Page : 8/8

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)